

“ Pour aller un peu plus loin et vous démontrer comment la valeur de nos forêts s'est accrue, laissez-moi vous dire qu'à cette époque nous n'attachions aucune valeur quelconque au pin rouge. Longtemps après que je fus entré dans le commerce de bois, nous n'aurions pas abattu un pin rouge pour le mettre en billots, même dans les endroits où nous n'avions qu'à l'abattre et à le rouler dans l'eau d'une rivière ou d'un lac et à le laisser descendre à ses frais et dépens ; pas de pin rouge à cette époque pour les marchands de bois. Aujourd'hui, dans nos opérations en forêt, partout où nous trouvons une épinette, nous l'abattons comme nous abattons le pin blanc, et le pin rouge entre aussi en réquisition absolument comme le pin blanc. Le pin rouge vaut aujourd'hui autant que le pin blanc.

“ Je mentionne ces faits pour vous faire voir l'évolution qui s'est opérée depuis quelques années dans la valeur de nos forêts.”

Le cèdre est une autre espèce de bois, jadis regardée comme n'ayant aucune valeur pour le commerce et qui figure aujourd'hui parmi les essences les plus précieuses.

“ C'est un bois, dit M. Booth,—et il parle d'expérience,—qui sera de plus en plus recherché, à mesure qu'il sera plus commun. C'est un bois auquel les chemins de fer auront maintenant à demander leur approvisionnement de dormants. Laissez-moi vous en faire la démonstration. Il y a peu d'années, vous n'auriez pu vendre un seul dormant de cèdre pour mettre sur un chemin de fer. Vers cette époque nous commençâmes à les employer sur notre chemin de fer. Nous considérions que notre chemin serait bien équipé avec ces dormants. Pour vous démontrer combien les dormants de cèdre sont prisés aujourd'hui, comparativement à ce qu'ils l'étaient à cette époque, je vous citerai le fait que le Grand-Tronc m'a demandé de lui fournir des dormants de cèdre que j'emploie sur mon propre chemin (le Canada Atlantique, dont M. Booth a été le propriétaire). J'ai offert des dormants d'épinette rouge, mais l'administration m'a répondu qu'elle ne veut pas acheter d'autres dormants que ceux de cèdre. Cette compagnie emploie aujourd'hui les dormants de cèdre comme elle employait jadis les dormants d'épinette rouge ; ceux de cèdre durent de quinze à vingt ans, au lieu que ceux d'épinette rouge ne durent pas plus de cinq ans. Cela démontre la valeur du cèdre,